

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire
en vue de la nouvelle affectation du bâtiment, situé sur l'emprise parcellaire
identifiée ilot Constantine parcelle 24, en Poste d'Inspection Frontalier (PIF)**

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La société STEF TRANSPORT LORIENT dispose d'une AOT jusqu'au 31 décembre 2019.

Elle a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public situé sur le port de Boulogne-sur-Mer sur l'emprise parcellaire, identifiée parcelle 24 de l'îlot Constantine, cadastrée BH 294, soit une superficie totale de 2 771 m² aux fins d'y installer au sein de son bâtiment d'une surface de 971 m² le Poste d'Inspection Frontalier (PIF) dans le cadre des mesures liées au BREXIT.

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 10 ans, justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période, nécessaire à la destination future du bâtiment en qualité de PIF.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie de 2 771 m² en vue d'une activité de PIF.

- Durée de l'autorisation : 10 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 12 632.08 hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2019.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés 196 800.00 EUROS Hors Taxe

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer

- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/06/2019.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **26 avril 2019 à 16h00**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : Société STEF TRANSPORT LORIENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €, dont le siège social est situé à Lorient (56100) immatriculée au RCS de Lorient sous le n° 327 268 322.
- Date de publication du présent avis : 10 avril 2019.